

**Sujet :** [INTERNET] Fwd: Enquête publique "Extension du périmètre et modification de la réglementation Réserve Naturelle Nationale d'Iroise3

**De :** mairie <mairie@leconquet.bzh>

**Date :** 20/07/2020 14:51

**Pour :** pref-enquete-reserve-iroise@finistere.gouv.fr

Bonjour,

Ci-après un message reçu en mairie du Conquet.

Bien cordialement.

Le secrétariat.

--

Karine MENEUR  
Mairie de Le Conquet  
02.98.89.00.07

----- Message transféré -----

**Sujet :** Enquête publique "Extension du périmètre et modification de la réglementation Réserve Naturelle Nationale d'Iroise3

**Date :** Wed, 15 Jul 2020 20:06:48 +0200 (CEST)

**De :** Jean-François HEYMES

**Répondre à :** Jean-François HEYMES <

**Pour :** [mairie@leconquet.bzh](mailto:mairie@leconquet.bzh)

Monsieur le Maire,

J'ai eu connaissance de l'enquête publique relative à l' Extension du périmètre et modification de la réglementation Réserve Naturelle Nationale d'Iroise.

Je ne peux pas me rendre à votre mairie pour faire part de mes remarques, je vous les communique ci-dessous et vous remercie de bien vouloir les communiquer au commissaire enquêteur ( je n'ai pas trouvé d'adresse mail pour le faire directement).

Vous remerciant d'avance

bien cordialement

JF Heymès.

Mes observations:

"

Vous souhaitez élargir le périmètre de la Réserve Naturelle Nationale d'Iroise, et durcir la réglementation.

Je suis tout à fait favorable à une meilleure protection de la faune, la flore et plus généralement de la biodiversité. Je souhaite simplement attirer votre attention sur une activité que je pratique, le kayak de mer, peu connue des non initiés.

C'est un sport, plus, c'est un mode de vie avec une éthique.

Il faut apprendre, s'entraîner, acquérir la technique. Le passage par un club et/ou des écoles spécialisées et le plus souvent nécessaire.

Il est indispensable de bien connaître le milieu, météo, marée, courants (Molène et le Fromveur sont une référence ), enfin, le respect de l'environnement en général constitue le fondement de notre éthique. Nos bivouacs ne doivent pas déranger ni laisser de traces.

Cette pratique nécessite un véritable engagement.

Laissez nous la liberté de vivre la nature en la respectant.

Sanctuariser et interdire sans discernement, ne serait ni compris , ni partagé."

Cordialement

JF Heymès